

volés à la nonciature. Ils ont fait de jolie besogne. Ainsi, dans une lettre à Mgr Montagnini, le cardinal Merry del Val le chargeait de faire parvenir à M. Doumer, président de la Chambre, à qui le secrétaire d'Etat avait adressé un exemplaire du Livre blanc du St-Siège, ses remerciements pour l'envoi du volume intitulé *A mes fils*. Et il continuait: "Je vous accuse encore réception de vos rapports Nos 327 et 339" etc. Or les employés de la sûreté ont traduit: "Accusez-lui aussi réception de ses rapports." L'énormité du contre-sens saute aux yeux, et a provoqué d'énergiques réclamations. Cet incident montre quelle valeur il faut attribuer à la publication des papiers Montagnini.

* * *

L'Académie française a procédé, le 23 mai, au choix du successeur de M. Brunetière. L'élection a été chaudement disputée. Il y avait trente-un membres présents. Il fallait donc seize voix pour être élu. Quatre candidats étaient sur les rangs: MM. Barboux, Delafosse, de Nolhac, Richepin. Il a fallu sept tours de scrutin pour faire l'élection. Au premier, M. Jean Richepin, l'auteur des *Blasphèmes*, eut 10 voix, M. Barboux, 7; M. Delafosse, 7; M. de Nolhac, 5. Puis M. Barboux eut successivement 11, 12, 13, 13, 15 et enfin 16 voix, tandis que M. Richepin tombait à 2 et 3 voix, M. de Nolhac à 1 et 2 voix, et que M. Delafosse atteignait 14, pour finir avec 11.

Le nouvel académicien est un des maîtres du barreau français. Il est âgé de soixante-treize ans, et a été bâtonnier de son ordre. Quelques-uns de ses plaidoyers resteront comme des modèles d'éloquence judiciaire; notons entre autres celui qu'il prononça pour MM. de Lesseps dans l'affaire du Panama. Son élection était assez vivement combattue par certains académiciens parce que, suivant eux, il faut non seulement être un orateur éminent, mais de plus avoir un bagage littéraire pour entrer sous la coupole. On leur a cité les précédents de Berryer et de Jules Faure entrés à l'Académie sans autres titres que leurs discours et leurs plaidoyers.